

*Initiatives ministérielles*

pas acceptée par la majorité des députés de cette Chambre, alors j'ai voté contre en troisième lecture.

Je tiens à rétablir les faits, de façon à ne pas susciter de débat, tel qu'indiqué dans *Beauchesne*.

[Traduction]

**M. Harper (Calgary—Ouest):** En ce qui concerne la question de privilège, monsieur le Président, je pense que si vous étudiez la question, vous constaterez qu'elle n'est pas justifiée dans le cas présent. En fait, je crois que si vous examinez le compte rendu pour voir ce qu'a déclaré le député de Kindersley—Lloydminster, vous vous rendrez compte qu'il a simplement énoncé un fait, à savoir que le Bloc québécois a changé plusieurs fois sa position au cours de ce débat sur le remaniement de la carte électorale. Le député bloquiste est certes capable d'expliquer lui-même ses motifs.

Je pense que vous vous apercevrez que le député de Kindersley—Lloydminster a simplement établi qu'en fait, son collègue s'était comporté de cette façon—là et quoi qu'il en soit, cela ne viole en rien ses privilèges.

**M. Hermanson:** Monsieur le Président, je veux que la Chambre sache que j'apprécie mon collègue, le député qui a siégé avec moi au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Je ne doute pas de ses compétences, mais je remets en question le fait que son parti et lui-même ont changé leur position à plusieurs reprises sur le processus de délimitation des circonscriptions électorales, en appuyant parfois le gouvernement et en adoptant la position contraire d'autres fois. En fait, je crois que les bloquistes ont changé de porte-parole. Je pense que c'est une observation tout à fait équitable. Si je ne m'abuse, je n'ai pas attaqué personnellement le député.

Si la Chambre juge le contraire, je vais certes retirer mes paroles. Ce n'était vraiment pas mon intention. J'essayais de parler plus précisément des positions adoptées par les libéraux et les bloquistes face à toutes les mesures législatives, notamment le projet de loi C-69 dont nous discutons ce soir.

[Français]

**Le vice-président:** Mes collègues savent très bien que la Présidence prend toujours au sérieux les questions de privilège. Donc, je relirai les bleus et, si nécessaire, j'en ferai part à la Chambre aussitôt que possible.

• (2205)

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ):** Monsieur le Président, je trouverais intéressant d'expliquer à nouveau, au début de mon discours, pourquoi le Bloc québécois est intervenu à plusieurs occasions au cours de l'étude du projet de loi portant sur la délimitation des circonscriptions électorales.

Le Bloc québécois a été élu pour défendre les intérêts du Québec et, dans ce sens, il a, face à ce projet de loi, respecté intégralement la démocratie en ne présupant pas du choix que les Québécois feront au référendum. On a voulu s'assurer que, si jamais les Québécois décidaient de voter non, ils puissent bénéficier de la meilleure carte électorale possible pour continuer à être représentés au sein du gouvernement du Canada. Mais je pense

qu'on va sûrement faire le choix de voter oui, et ce, pour plusieurs autres raisons.

Pour répondre à la question du député d'en face, je n'ai aucun doute sur le fait que les Québécois choisiront de voter oui, puisqu'ils en ont toutes les raisons historiques. Depuis plus de 125 ans et particulièrement au cours des 30 dernières années, ils ont essayé de toutes les façons de changer le système et ils n'ont jamais réussi. Le dernier exemple est ici dans cette même Chambre où la majorité libérale a refusé de donner au Québec le minimum des 25 p. 100 qu'il demandait. Ce minimum de 25 p. 100 aurait été une marque de respect pour le Québec, marque qu'on avait déjà accordée lors de l'accord de Charlottetown, mais le gouvernement libéral actuel, sous la direction du premier ministre que l'on connaît, a refusé cette marque de respect minimale pour le Québec. Donc, c'est une raison supplémentaire, symbolique mais pratique pour laquelle les Québécois vont faire le choix d'avoir le plein contrôle sur leur développement futur.

J'ai pris la parole plusieurs fois sur ce projet de loi. Je suis intervenu à chaque lecture et en comité, toujours pour défendre le fait que les régions rurales puissent avoir une représentation adéquate.

Heureusement, je n'ai jamais vu, à toutes les étapes, des amendements aussi peu coller à la réalité du pays que ceux présentés par le Sénat. Avant de parler sur le fond des amendements, je me suis demandé ce qui faisait que le Sénat s'éloignait autant de la réalité du pays. Qu'est-ce qui fait que les sénateurs ont l'air de venir de la planète Mars, versus le pays dans lequel on est?

La première constatation que j'ai faite, c'est que ce n'est certainement pas parce qu'ils ne voyagent pas, parce que nos sénateurs, on le sait, voyagent beaucoup au Canada. Ils se promènent aux frais de la Couronne de façon systématique. Mais il doit y avoir une vraie raison quelque part pour laquelle les sénateurs ont décidé, entre autres, de demander que le quotient d'écart qui permet de déterminer le nombre de circonscriptions passe de 25 à 15 p. 100.

J'en ai trouvé une, raison, que je trouve significative, c'est que, de façon un peu insidieuse, un amendement comme celui-là amènera encore une restriction plus grande sur la représentation du Québec. Si on regarde par rapport à l'ensemble de la carte actuelle où il y a des protections constitutionnelles, des protections historiques pour des circonscriptions qui sont très petites, on pense aux circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard, je n'ai pas l'intention de vouloir leur enlever leurs députés, mais l'amendement des conservateurs ferait que les circonscriptions du Québec auraient encore moins de poids parce que, en restreignant le quotient d'écart à 15 p. 100, il y aurait une diminution du nombre total de députés et surtout une étendue de territoire à couvrir par les députés, ce qui est absolument irréaliste.

Donc, le fait de ramener le quotient d'écart de 25 à 15 p. 100 serait un peu un manque de respect pour les citoyens du Canada et du Québec, une ignorance crasse des particularités géographiques et un encouragement systématique à la centralisation, parce que lorsqu'on ne tient compte, dans la définition des circonscriptions, que d'un calcul arithmétique, on a comme résultat d'en arriver à une surreprésentation des milieux urbains et à encourager le mouvement des populations vers le milieu urbain, ce qui, à long terme, serait très mauvais pour l'avenir du Canada. Si cela faisait boule de neige, on pourrait en venir aux situations qu'on